

Le Projet Sectoriel Hydro-agricole



Fiche technique

Bénéficiaire / Maitrise d'ouvrage	Ministère des Ressources en Eau et de la Météorologie (MREM)
Maitrise d'œuvre / Agence d'exécution	Bureau de Gestion des Projets (BGP) du MREM

Durée du projet	Octobre 2004 – Juin 2010
Montant total du projet	27.800.000 €
Financements AFD	4.000.000 €
Cofinancements	15.700.000 € financement de la Banque Asiatique de Développement 6.000.000 € financement de l'état cambodgien 2.000.000 € financement des usagées

Finalités

Le projet a pour finalité de réduire la pauvreté en milieu rural, et particulièrement les composantes "pauvreté de revenu" et "pauvreté des capacités" via l'appui à l'élaboration de la politique nationale d'irrigation et à sa mise en œuvre dans le cadre de périmètres sélectionnés sur 5 provinces à travers :

- ❖ Un accroissement des revenus des bénéficiaires par une intensification et une diversification des productions, permises par la maîtrise de l'eau,
- ❖ Le renforcement des capacités des producteurs ("empowerment") en favorisant l'émergence d'organisations d'usagers de l'eau pour une gestion durable et une mise en valeur des aménagements, contribuant ainsi à la structuration de la société rurale.

Objectifs

Le projet a pour objectifs spécifiques de :

- (i) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal et institutionnel du secteur irrigué au Cambodge,
- (ii) Introduire une démarche intégrée de gestion de l'eau par bassin versant
- (iii) Permettre la mise en place d'une politique de gestion et de maintenance participative des infrastructures hydro agricoles et
- (iv) Optimiser la mise en valeur des aménagements en favorisant l'accroissement de la production agricole et des revenus.

En termes quantitatifs, ces objectifs se traduisent par :

- ❖ La réalisation de quatre études de bassins versants du Nord-Ouest du pays afin d'établir pour chacun d'eux une démarche de gestion intégrée des ressources en eaux ;
- ❖ La réhabilitation d'environ 12 petits et moyens périmètres irrigués, au sein de ces bassins versants ;
- ❖ La réhabilitation, dans la province de Kandal, d'au moins deux Préks ;
- ❖ L'accroissement de la surface agricole irriguée d'environ 35 000 ha (19 000 ha d'épandage de crue et 16 000 ha d'irrigation en saison des pluies, ces aménagements devraient permettre une irrigation en saison sèche pour environ 5 000 ha) en majorité dans les 4 provinces du Nord-Ouest ;
- ❖ L'intensification et la diversification de la production agricole sur les périmètres irrigués et les Préks bénéficiant au total à environ 24 000 familles (soit 120 000 personnes).

Réalisations du projet

Le Projet Sectoriel Hydro-agricole de l'AFD s'articule autour de deux grands axes d'intervention que sont :

- A. **Les appuis techniques, méthodologiques et institutionnels**, nécessaires pour la mise en œuvre du programme sectoriel hydro-agricole (PSH) de réhabilitation d'infrastructures d'irrigation envisagé dans le cadre du NWISP (avec la BASD) et du programme Préks de Kandal (AFD). Ils sont destinés, au niveau central et provincial, à accompagner :
- ❖ L'amélioration de la définition du cadre réglementaire et institutionnel du secteur irrigué : appuiera le MREM pour la finalisation et la mise en œuvre des textes de lois sur la politique de l'eau du gouvernement, sur la gestion des ressources en eaux, sous-décret sur les associations d'usagers de l'eau ;
 - ❖ Une meilleure coordination des interventions et des intervenants du secteur : afin de finaliser de manière participative la stratégie d'investissement du secteur eau, d'organiser des consultations avec la communauté des bailleurs de fonds et d'élaborer son Plan Stratégique et ses budgets annuels ;
 - ❖ L'adoption d'une démarche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le développement des bassins versants en prévoyant la réalisation de 4 études bassins versants qui permettront de former sur le tas, les agents des services centraux et provinciaux du MREM, à l'application de l'approche GIRE, à l'identification et hiérarchisation des différents usages de l'eau, à l'analyse des résultats des études de faisabilité des sous-projets, ainsi à l'appréciation des enjeux en matière de gestion de la ressource et de maintenance des aménagements ;
 - ❖ L'application de la politique de transfert de gérance au niveau de chaque aménagement réhabilité via la création d'Associations d'Usagers de l'Eau(AUE) et de transfert de gérance d'une partie des infrastructures hydro-agricoles à ces associations ;
 - ❖ Le soutien à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués et des Préks : fournir un véritable service de conseil technique agricole afin que les usagers de l'eau puissent augmenter leurs productions ainsi que leurs revenus et tirer ainsi le plein bénéfice de l'amélioration du service d'irrigation ;
 - ❖ Le renforcement des capacités du MREM en matière de suivi-évaluation : l'élaboration d'un système de suivi-évaluation destiné (i) au pilotage des sous-projets mis en œuvre sur le

terrain (ii) à l'évaluation de l'impact économique, social et environnemental des sous-projets à partir d'une base de données d'indicateurs mesurables. Le système de suivi-évaluation aura vocation à être approprié et utilisé par le MREM dans la mise en œuvre et le suivi des projets ultérieurs que le Ministère aura à instruire.

B. La réhabilitation/aménagement d'infrastructures hydro-agricoles d'irrigation : qui concerne :

- ❖ Infrastructures éligibles dans le cadre du projet sectoriel Nord-ouest (NWISP, financement BAsD) : réalisation de 12 petits et moyens périmètres irrigués permettant au total environ 35 000 ha seront réhabilités/aménagés, dont : (i) 19 000 ha d'épandage de crues, (ii) 16 000 ha d'irrigation en saison des pluies, et (iii) 5 000 ha d'irrigation en saison sèche ;
- ❖ Préks éligibles de la province de Kandal (financement de l'AFD) : réhabilitation de deux Préks nouveaux :

Impacts

Effets économiques : Dans le cadre du projet NWISP, pendant le déroulement du projet, les travaux vont nécessiter l'emploi temporaire d'une main d'œuvre locale ainsi que l'achat de matériaux, stimulant ainsi temporairement l'économie locale. En phase de fonctionnement, les périmètres réhabilités devraient entraîner une multiplication par 3 des revenus nets à l'hectare. Les revenus nets supplémentaires générés grâce au projet devraient s'élever (en terme économique) entre 4,6 à 7,8 millions USD. Ramené à la population bénéficiaire, la hausse de revenu net du au projet s'établirait entre 40 et 65 USD / personne / an.

Au niveau macroéconomique, la mise en œuvre du projet permettra une augmentation de 14 % de la surface irriguée opérationnelle dans le pays. Un simple calcul concernant le riz montre que la hausse de la surface irriguée entraînerait mécaniquement une hausse de la valeur ajoutée du riz à l'échelle du pays de 4% par rapport à la situation avant projet, soit une hausse de 0,7% du PIB global du Cambodge au terme du projet.

Effets environnementaux : Au titre des effets positifs du projet sur l'environnement on peut noter que l'introduction de la démarche de gestion intégrée des ressources en eau (niveau bassin versant jusqu'à la parcelle) dans la réhabilitation d'infrastructures d'irrigation et de drainage permettra de mieux maîtriser les effets sur l'environnement et de limiter le besoin de défrichement de terres nouvelles (déforestation). Dans chaque sous-projet éligible, les résultats des études d'impact sur l'environnement conditionneront la sélection ou non du sous-projet (un des critères du processus de sélection). La modification des équilibres écologiques sera étudiée et suivie dans le cadre du système de suivi-évaluation.

Effets sociaux : le projet NWISP a clairement une vocation lutte contre la pauvreté car dans ces 4 provinces entre 24% et 54% des populations vivent en dessous du seuil de pauvreté et dans certaines zones très défavorables, l'incidence de la pauvreté peut dépasser 60% de la population. De plus, certaines zones de ces provinces souffrent de déficit en production de riz sur en moyenne 6 mois de l'année et seuls 1% ont accès à l'eau potable. De plus, 20% des ménages de ces zones sont sans terre.

Le projet devrait avoir un impact certain sur la réduction de la pauvreté : (i) en améliorant la sécurité alimentaire (grâce à une hausse des rendements de riz et en rendant éventuellement possible la culture en saison sèche) des zones déficitaires, (ii) en augmentant les revenus des ménages bénéficiaires, (iii) en étendant la surface de terre irriguée accessible aux paysans sans terre et en formalisant la propriété foncière, (iv) en offrant des opportunités d'emploi (sur les exploitations plus riches) et (v) en facilitant l'accès au crédit permettant d'ouvrir ainsi des opportunités économiques. De plus, l'organisation du paysannat en associations d'usagers de l'eau devrait contribuer à la structuration du monde rural et favoriser l'intégration de ces populations aux circuits de gouvernance et de décision à l'échelle locale, ce projet contribuera ainsi à la réduction de la "pauvreté des capacités".

Effets sur l'égalité homme – femme : Une des orientations du projet est de promouvoir la participation des femmes (et plus généralement des populations désavantagées) dans les associations d'usagers de l'eau, ce qui leur donnera l'opportunité d'influencer sur les décisions d'allocation des ressources qui leur sont liées (eau, accès au crédit, aux services de vulgarisation agricole, aux marchés,...) selon des modalités appropriées.

Equipe projet

Chargé de Projet à l'Agence de Phnom Penh :

Mr. Sideth MUONG
muongs@afd.fr
Tél : 855 23 426 360 – 23 426 036